

# MÉMOIRE

## LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

par le



Conseil de la culture de Lanaudière

20, rue Saint-Charles-Borromée Sud, casier 1005  
Joliette (Québec) J6E 4T1

Téléphone : (450) 753-7444 Télécopieur : (450) 753-9047  
Courriel : [lise.beauchemin@sympatico.ca](mailto:lise.beauchemin@sympatico.ca)  
Site Web : [www.ccl-lanaudiere.qc.ca](http://www.ccl-lanaudiere.qc.ca)

Août 2005

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION _____	3
QU'EST-CE QU'ON CONSERVE? _____	4
COMMENT CONSERVER? _____	6
QUI PAIE? _____	11
CONCLUSION _____	12
LISTE DES PROPOSITIONS _____	13
ANNEXE : les valeurs dans Lanaudière _____	15

## **INTRODUCTION**

---

Les administrateurs du Conseil de la culture de Lanaudière remercient la Commission parlementaire sur la culture du gouvernement du Québec d'offrir la chance à la population d'enrichir le discours actuel et de participer à ce moment de parole et de concertation.

Nous tenons à mentionner d'abord que le Conseil de la culture de Lanaudière est un organisme régional rassemblant les artistes producteurs et leurs diffuseurs, conservateurs, interprètes, en arts visuels, métiers d'art, danse, théâtre, musique, littérature et patrimoine. Nous travaillons à la promotion, à la concertation et à la représentation des travailleurs en arts et patrimoine dans la région de Lanaudière. Dans notre exercice de réflexion, nous avons rencontré des représentants de diverses sociétés d'histoire de notre territoire qui nous ont dit et redit leur disponibilité à réaliser des activités d'animation, de promotion et de sensibilisation.

Dans ce mémoire, vous trouverez des propositions qui, dans le contexte de régionalisation et de partenariat interpellent les diverses collectivités et les différentes sources de financement dans l'objectif de conserver le meilleur héritage du passé afin de le transmettre aux générations à venir. Sentiment de fierté, activités touristiques, campagnes d'information sur la conservation, partage de savoir-faire, sensibilisation aux données historiques, seront quelques retombées facilement accessibles si un leader gouvernemental laïc développe une vision globale, identifie des orientations et crée des programmes adéquats.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui dans le contexte financier, il faut être solidaire et impliquer le gouvernement, les communautés religieuses et la société civile.

## QU'EST-CE QU'ON CONSERVE?

---

Dans le contexte actuel de rationalisation, il est difficile d'identifier spontanément une liste d'actions à faire et à préserver. L'implication financière de plusieurs a diminué; les programmes de subvention ont pratiquement disparu; la mise en valeur et l'animation ont été transférées à des organismes composés de bénévoles comme les sociétés d'histoire. Le patrimoine en général a besoin d'une politique et le sablier marque le temps qui fuit.

Dans les lieux de culte et leurs alentours se sont illustrés les meilleurs artisans et créateurs. Se sont joints aux architectes, des peintres, plâtriers, des ébénistes, des sculpteurs, des tailleurs de pierre, des charpentiers, des maçons et plusieurs autres. Ces métiers engendrent les missions et tâches de métiers complémentaires comme les gestionnaires de chantier de restauration, les historiens de l'architecture, les géographes-historiens, les ethnologues, les anthropologues, les ouvriers patrimoniaux, les artisans restaurateurs en orfèvrerie, couture, ébénisterie, vitrail, les conservateurs et les archéologues.

Il faut bonifier, corriger, chercher, ajouter des données aux banques actuelles afin d'enrichir la connaissance sur ce secteur. Pour mieux prendre en compte l'état actuel de la situation, il est proposé de :

**faire un macro-inventaire exhaustif des architectes, des lieux de culte de différentes religions, de leur condition physique, des cimetières, des métiers se rapportant autour de ces lieux, des accessoires, des contes, chants, légendes, des noyaux villageois (église et aire de protection), us et coutumes, la contribution des hommes religieux et des femmes religieuses notamment dans**

**l'enseignement de la musique par région englobant ainsi l'ensemble des religions et témoignages.**

Avec un inventaire en mains, les responsables d'équipements pourront faire des choix, émettre des opinions et les organismes et entreprises intéressées à investir identifieront leur créneau et leurs conditions.

Les collectivités pourront se prendre en mains. On ne demande pas un musée des religions par région, mais plutôt nous proposons :

**d'identifier par région un lieu de mise en valeur des richesses religieuses, de le développer et d'en faire la promotion par différents moyens (site Web, imprimés, centres d'interprétation, etc.) avec des animations diverses pour illustrer le travail des milliers de mains et de cerveaux qui ont collaboré au patrimoine.**

Dans Lanaudière, « la collection d'art sacré du Musée d'art de Joliette offre l'occasion de rencontres inhabituelles entre deux grandes catégories d'œuvres : des œuvres européennes datant de la fin du Moyen Âge jusqu'au XVIIe siècle et des œuvres produites au Québec au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Un accrochage mixte de statuaire, tableaux, orfèvrerie et mobilier d'église, met en parallèle le travail d'artisans européens et québécois. Une caractéristique commune unit cependant toutes ces œuvres : leur rôle symbolique dans la dévotion et la foi. » <sup>1</sup> De plus, plusieurs institutions religieuses, monuments, cimetières ombragés, chorales liturgiques, œuvres d'art public ont marqué la ville et ou enrichi la collection du musée; nous avons là un bel exemple de contenu pour un centre d'interprétation.

---

<sup>1</sup> Site Web, Musée d'art de Joliette

Il n'est peut-être pas nécessaire de conserver dans l'état originel les 200 bâtiments de Victor Bourgeau (1809-1888) originaire de Lavaltrie en Lanaudière 2 ou l'ensemble des œuvres d'Ozias Leduc. Une analyse des données et une interprétation pourront orienter les décisions de tous et éviter des investissements émotifs dans ce travail complexe de conservation.

Lorsque toutes les régions auront mis en commun leur inventaire, il est proposé

**d'identifier les richesses d'intérêt national et de les mettre en valeur par différents outils de sensibilisation et de promotion.**

Il sera également possible d'inscrire certains de ces sites sur la *Liste du patrimoine matériel mondial de l'UNESCO* (Convention signée par le Canada en 1976) et la *Liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO* (Convention qui n'est pas encore signée par le Canada).

Puis, les collectivités pourront faciliter et encourager la reconversion plutôt que l'abandon. La société civile, si elle est responsabilisée, peut très bien jouer un rôle, s'impliquer et faire appel aux multiples guichets des gouvernances régionales et locales.

## **COMMENT CONSERVER?**

---

Munies d'une vision beaucoup plus large, les collectivités régionales pourront identifier et prioriser les interventions futures. Dans l'obligation de faire des choix, il faudra préserver ce qui est spécifique ou ce qui est rarissime. Donc faire la promotion de ces faits auprès de la population qui pourra jouer le rôle de

---

<sup>2</sup> Site Web patrimoine.religieux.qc.ca

défenseur et de protecteur! Dans les contrats de ventes d'objets et de lieux de notre patrimoine, il est proposé :

**d'inclure des conditions, clauses et/ou obligations respectant les points spécifiques et les particularités dans la vente, conversion, aménagement.**

Il faut inviter de nouveaux partenaires dans la sauvegarde. Les municipalités et les MRC gèrent des schémas d'aménagement de leur territoire. Elles doivent accorder des permis ou encore intervenir lors d'urgences. Afin de développer une vision et d'impliquer un plus grand nombre de partenaires, il est proposé

**encourager les MRC à identifier dans leurs schémas d'aménagement les lieux dignes d'intérêt régional**

**encourager les MRC à signer avec les autorités religieuses de leur territoire une entente qui permet d'établir les responsabilités de chacun**

**encourager les MRC à établir des liens avec les autorités religieuses afin d'assurer aux citoyens un droit de regard quant à l'avenir des habitats religieux de chaque territoire**

**encourager les municipalités à faire l'acquisition de lieux en péril et à les transformer en équipement pour la communauté**

Comme l'État ne peut tout protéger, organiser, ni gérer à lui seul, il est proposé

**d'impliquer dans une mise en valeur touristique et culturelle les citoyens qui ont payé pour la construction, l'acquisition et l'actualisation de ces traditions**

**d’impliquer les sociétés d’histoire des régions (ou de nouveaux organismes à but non lucratif dont la mission serait la protection du patrimoine religieux) à contribuer à la réalisation d’inventaire, la conservation de documents, la promotion touristique, l’animation culturelle, la sensibilisation des jeunes**

**encourager la présence d’experts en patrimoine religieux matériel et immatériel au sein de chaque région du Québec oeuvrant dans des organismes déjà existants comme les Conseils de la culture et en lien avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec**

Dans les écoles, le nombre de cours d’histoire du Québec a diminué. Pour apprendre ou pour garder souvenir des repères, nous avons besoin d’outils d’information, des entrevues, des audio guides, des bornes interactives, des panneaux d’interprétation, des animations et visites guidées, des circuits, des sites Web, des imprimés divers. Les jeunes élèves sont friands d’histoire « de l’ancien temps », alors que les plus vieux s’intéressent de plus en plus au tourisme culturel et historique. De plus, des programmes universitaires préparent les jeunes adultes à des carrières dans le tourisme, la gestion des sites, la conservation des biens et divers autres domaines liés à la préservation et à la gestion du patrimoine. Il faut donc mettre en valeur par des itinéraires thématiques, circuits touristiques patrimoniaux, les églises ouvertes au public, les cimetières aménagés pour le public, des interventions d’artistes dans ces lieux et l’implication des sociétés d’histoire locales.

Il est proposé :

**de valoriser la formation initiant au patrimoine religieux matériel et immatériel dans le cadre du programme de formation de l'école québécoise tant au primaire qu'au secondaire**

**de valoriser, dans le Programme *La culture à l'école*, les contacts des élèves avec des artistes et artisans du patrimoine religieux matériel, immatériel et oral relié à celui-ci. Il faut donc y réserver une enveloppe financière plus importante.**

Les centres d'archives, soit les archives nationales et/ou les privées occupent le territoire différemment d'une région à l'autre. Dans Lanaudière, nous devons faire affaire avec le bureau de Montréal des Archives nationales et le Centre régional d'archives (privées) de L'Assomption. « Les archives religieuses de Lanaudière sont dispersées et souvent ni classées, ni protégées. J'ai travaillé beaucoup dans les archives religieuses de la région et juste pour savoir où elles sont situées et avoir la permission des personnes responsables, c'est toute une épreuve ! Il n'existe pas d'inventaire complet et clair des archives religieuses de la région. Certains documents remontent au début de la colonisation.<sup>3</sup>»

Les institutions doivent être encouragées à déposer leurs documents pertinents pour notre histoire dans des lieux appropriés pour la conservation et l'accessibilité au public.

---

<sup>3</sup> Entrevue avec l'historienne Nancy Gadoury, chercheure pour *Histoire de Lanaudière*, INRS, 2007

Il est proposé :

**d'établir des liens, des procédures pour faciliter les échanges et les activités de mise en valeur entre les archives privées et les archives nationales**

**d'augmenter l'enveloppe du programme d'aide financière pour la réalisation d'activités de diffusion et de promotion d'archives religieuses**

Nous croyons que les citoyens sont en accord pour participer à la préservation du patrimoine culturel religieux matériel et immatériel. Un guichet régional pourrait prendre en charge l'identification, la préservation, la diffusion et le soutien à ce patrimoine. Le guichet pourrait être un nouvel organisme avec une mission de mise en valeur ou un organisme déjà existant comme le Centre régional d'archives privées ou le Conseil de la culture.

Dans la ville de Québec, existe déjà un organisme voué à la mise en valeur du patrimoine religieux, la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, enregistré comme organisme de bienfaisance. En plus de dons, les revenus de cet organisme proviennent de cotisations annuelles, de revenus autonomes et de divers programmes pour projets locaux, régionaux ou autres. Si nous sommes rendus à un désistement complet des autorités religieuses et du ministère de la Culture et des Communications, la préservation de ce patrimoine doit être assumée et non oubliée même si le tout doit se faire par des bénévoles. C'est très loin d'être idéal, mais c'est mieux que rien!

## **QUI PAIE?**

---

Notre société a le choix et grâce à cette réflexion provoquée par la commission parlementaire, elle peut proposer des alternatives aux modes traditionnels d'intervention de l'État. Étant donné les difficultés de financement rencontrées par les propriétaires actuels, il faut trouver de nouveaux partenaires financiers.

Voici quelques hypothèses :

**développer des crédits d'impôt afin de faciliter l'investissement du privé autant dans le patrimoine matériel qu'immatériel**

**instaurer des programmes de subventions du ministère de la Culture et des Communications avec des projets précis gérés en région par des gens des régions dont des représentants des religions concernées, des historiens d'art, des archivistes, etc.**

**produire des guides d'animation et de recherche, des trousseaux d'information et de production d'inventaire afin d'aider les sociétés d'histoire à développer une expertise et prendre le relais dans l'exercice de protection de ce patrimoine**

**développer des expertises régionales en patrimoine religieux matériel et immatériel, y joindre un budget, s'assurer de la présence des communautés religieuses de la région, d'une représentativité de la société civile et de la transparence des travaux puisqu'il s'agit de biens collectifs**

Pour toutes les mises en valeur et actions avec un public, les services pourraient être tarifés pour les visiteurs, spectateurs, élèves, etc.

Les organismes de bienfaisance ont accès aux multiples guichets pour la création d'emplois ou pour les projets au fédéral, provincial, régional, local.

Il est temps de se prendre en mains et de développer un plan de conservation et d'impliquer les citoyens qui ont payé et enrichi ce patrimoine.

## **CONCLUSION**

---

Il est temps de se concerter pour la mise en place de mesures d'identification, pour renforcer la solidarité et la coopération aux niveaux local, régional, national et international en la matière. Il est temps d'élaborer des inventaires, puis d'accorder des responsabilités à un comité de sauvegarde de ce patrimoine culturel. Force est de rappeler que notre culture a une valeur exceptionnelle dans ce temps de mondialisation : une petite communauté francophone qui survit dans une mer anglophone. Être sensibilisé à l'importance du patrimoine est le premier pas vers une participation active à la protection.

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Le Québec est le premier État en Amérique du Nord pour la qualité de conservation et la quantité d'habitats religieux<sup>4</sup>. Informer, s'impliquer, éduquer, visiter avec des outils adéquats, voilà des actions pour la population. Les différents ministères et peut-être même les communautés religieuses doivent contribuer financièrement à la prise en mains par les citoyens. Il faut choisir, entretenir, conserver pour ne pas oublier et surtout pour ne pas regretter.

---

<sup>4</sup> *Porte ouverte*, « Le patrimoine religieux », Jean-Claude Marsan, Radio-Canada, 12 mai 2005

## LISTE DES PROPOSITIONS

---

Les propositions du Conseil de la culture de Lanaudière :

- **faire un macro-inventaire exhaustif des architectes, des lieux de culte de différentes religions, de leur condition physique, des cimetières, des métiers se rapportant autour de ces lieux, des accessoires, des contes, chants, légendes, des noyaux villageois (église et aire de protection), us et coutumes, la contribution des hommes religieux et des femmes religieuses notamment dans l'enseignement de la musique par région englobant ainsi l'ensemble des religions et témoignages**
- identifier par région un lieu de mise en valeur des richesses religieuses, de le développer et d'en faire la promotion par différents moyens (site Web, imprimés, centres d'interprétation, etc.) avec des animations diverses pour illustrer le travail des milliers de mains et de cerveaux qui ont collaboré au patrimoine
- **identifier les richesses d'intérêt national et de les mettre en valeur par différents outils de sensibilisation et de promotion**
- inclure des conditions, clauses et/ou obligations respectant les points spécifiques et les particularités dans les ventes, conversion, aménagement
- **encourager les MRC à identifier dans leurs schémas d'aménagement les lieux dignes d'intérêt régional**
- encourager les MRC à signer avec les autorités religieuses de leur territoire une entente qui permet d'établir les responsabilités de chacun
- **encourager les MRC à établir des liens avec les autorités religieuses afin d'assurer aux citoyens un droit de regard quant à l'avenir des habitats religieux de chaque territoire**
- encourager les municipalités à faire l'acquisition de lieux en péril et à les transformer en équipement pour la communauté
- **impliquer dans une mise en valeur touristique et culturelle les citoyens qui ont payé pour la construction, l'acquisition et l'actualisation de ces traditions**
- impliquer les sociétés d'histoire des régions (ou de nouveaux organismes à but non lucratif dont la mission serait la protection du patrimoine

religieux) à contribuer à la réalisation d'inventaire, la conservation de documents, la promotion touristique, l'animation culturelle, la sensibilisation des jeunes

- **encourager la présence d'experts en patrimoine religieux matériel et immatériel au sein de chaque région du Québec oeuvrant dans des organismes déjà existants comme les Conseils de la culture et en lien avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec**
- valoriser la formation initiale au patrimoine religieux matériel et immatériel dans le cadre du programme de formation de l'école québécoise tant au primaire qu'au secondaire
- **valoriser, dans le Programme *La culture à l'école*, les contacts des élèves avec des artistes et artisans du patrimoine religieux matériel, immatériel et oral relié à celui-ci. Il faut donc y réserver une enveloppe financière plus importante**
- établir des liens, des procédures pour faciliter les échanges et les activités de mise en valeur entre les archives privées et les archives nationales
- **augmenter l'enveloppe du programme d'aide financière pour la réalisation d'activités de diffusion et de promotion d'archives religieuses**
- développer des crédits d'impôt afin de faciliter l'investissement du privé autant dans le patrimoine matériel qu'immatériel
- **instaurer des programmes de subventions du ministère de la Culture et des Communications avec des projets précis gérés en région par des gens des régions dont des représentants des religions concernées, des historiens d'art, des archivistes, etc.**
- produire des guides d'animation et de recherche, des trousseaux d'information et de production d'inventaire afin d'aider les sociétés d'histoire à développer une expertise et prendre le relais dans l'exercice de protection de ce patrimoine
- **développer des expertises régionales en patrimoine religieux matériel et immatériel, y joindre un budget, s'assurer de la présence des communautés religieuses de la région, d'une représentativité de la société civile et de la transparence des travaux puisqu'il s'agit de biens collectifs**

## **ANNEXE**

---

### **Quelques valeurs déjà reconnues dans la région de Lanaudière :**

collection d'art sacré du Musée d'art de Joliette

noyau villageois de Rawdon, 4 églises et cimetières de diverses religions

décoration d'églises par Ozias Leduc, Georges Delfosse

lieux de naissance de Rosalie Cadron et Esther Blondin

Wilfrid Corbeil et le mouvement Le Retable

les biens culturels classés par le gouvernement du Québec :

église de Berthier,

église paroissiale de Saint-Sulpice,

église Saint-Paul-de-Joliette

chapelle de la procession de Saint-Sulpice

chapelle Cuthbert à Berthierville

église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie à Repentigny

presbytère de Saint-Cuthbert

## **Résumé**

### ***La conservation du patrimoine religieux***

par le

### **Conseil de la culture de Lanaudière**

INVENTAIRE EXHAUSTIF au régional et au local des biens du patrimoine religieux matériel et immatériel incluant le patrimoine religieux oral

IDENTIFICATION PAR RÉGION DES LIEUX DE MISE EN VALEUR

IDENTIFICATION DES RICHESSES D'INTÉRÊT NATIONAL

Développer une VISION nationale, régionale et locale

IDENTIFICATION DES RESSOURCES COMPÉTENTES ASSURANT LA CONSERVATION du patrimoine religieux matériel et immatériel

IMPLICATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES COMME LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC, les Sociétés d'histoire, la société civile, les communautés religieuses, ...

FORMATION ET ÉDUCATION DE LA JEUNESSE et du public

UNIFICATION des ARCHIVES et FACILITÉ d'accès au public

CONSERVATION du patrimoine régional, local et national

CRÉATION D'UNE ANTENNE RÉGIONALE dont le 1<sup>er</sup> mandat sera la conservation et la mise en valeur

MISE EN VALEUR touristique de ce patrimoine

FINANCEMENT adéquat

RÉPERTOIRE DES ARTISTES À L'ÉCOLE intégrant les travailleurs/artisans du patrimoine